

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1330 du 4 décembre 1945

n° 1330

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

4 décembre 1945

Numéro JO

n° 11 du 31/12/1945

Date du numéro

31 décembre 1945

TEXTE INTÉGRAL

le Capitaine Gay a été nommé à compter du 1er décembre 1945 Commandant de la Milice Indigène de la Côte Française des Somalis en remplacement du Chef de Ba taillon Juvanon du Vachat, affecté à la Commission de délimitation des frontières. Il exercera ces fonctions cumulativement avec celles de Commandant de cercle de Dikhil et avec résidence à Dikhif. A titre de Chef de Corps il aura droit à l'indemnité pour frais de représentation al louée par arrêté n » 319 du 26 avril suscité. Le Lieutenant Roland adjoint au Com mandant de la Milice Indigène assurera à compter du 1 er décembre 1945 l'expédition des affaires du Bureau des Affaires Politiques, du Cabinet Militaire et du Secrétariat Permanent de la Défense Nationale